

Projet de programme communal de développement rural de FRASNES-LEZ-ANVAING

Brève description du projet

<u>Demandeur</u> :	La commune de Frasnes-lez-Anvaing
<u>Brève description de l'entité</u> :	La commune se compose de 13 villages et hameaux et compte près de 11.350 habitants. Elle présente une superficie de 112 km ² .
<u>Auteur de programme</u> :	JNC – AWP International
<u>Organisme d'accompagnement</u> :	FRW
<u>Projet demandé en 1^{ère} convention</u> :	Création d'une maison rurale "La Cigale" aux abords du rond-point dit du "sucre", au lieu-dit "Les Caluyères" à Hacquegnies
<u>Date d'approbation par la CLDR</u> :	24 mars 2015

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	27 octobre 2015
<u>Référence légale</u> :	Article 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014
<u>Portée de l'avis</u> :	Le projet de PCDR

AVIS**La CRAT émet un avis favorable sur le projet de PCDR de Frasnes-lez-Anvaing pour une période de validité de 10 ans.**

Elle estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune, l'opération de développement rural est globalement de bonne qualité.

La CRAT considère que la partie I relative au diagnostic socio-économique est de bonne qualité. Elle relève qu'elle décrit de manière claire, fouillée et synthétique les caractéristiques du territoire mais constate qu'elle ne met pas suffisamment en évidence les projets sectoriels et présente certaines lacunes, notamment, en matière de diversification agricole. Cette analyse permet néanmoins de bien cerner les enjeux, les faiblesses et les ressources du territoire. Elle relève avec satisfaction la structuration des thématiques par cibles constituant le "radar" du développement durable selon les quatre piliers traditionnels, le bilan des opérations de développement précédentes, les tableaux AFOM pour chaque thématique ainsi que l'analyse typologique et urbanistique des villages/hameaux.

Elle souligne par ailleurs la lisibilité aisée du document et son caractère appropriable pour la population, et notamment, pour les citoyens ayant participé aux réunions d'information, de consultation, à la CLDR et aux groupes de travail. La qualité des documents cartographiques est également à mettre en exergue.

La CRAT estime que la partie II relative au processus participatif est de bonne qualité. Elle apprécie le travail de synthèse des desideratas de celle-ci, l'évaluation des fiches-projets par les groupes de travail et la CLDR sur base d'une grille d'évaluation structurée par cible de développement durable et les différentes démarches mises en œuvre afin de toucher un public le plus large possible, tels les agriculteurs, le Conseil consultatif des aînés, celui de la jeunesse, le conseil des villages, le conseil communal des enfants et la CCATM. Elle apprécie également le descriptif des différentes initiatives menées par la commune ou d'autres acteurs du territoire en lien avec la stratégie de développement. Elle regrette toutefois le faible taux de participation de la population locale.

La CRAT estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de développement telle que présentée dans la partie III du document est de qualité satisfaisante. Elle regrette que le tableau AFOM présenté ne soit quasi qu'un "copier-coller" des tableaux de synthèse des chapitres de la partie I et donc ne constitue pas un diagnostic partagé. Toutefois, la stratégie définie apparaît comme cohérente, globale et transversale à la lecture des différents projets repris en partie IV et permet de comprendre le fil conducteur de l'opération de développement. Celle-ci présente des objectifs cohérents et ancrés dans les spécificités territoriales communales. La CRAT apprécie la méthode d'élaboration de la stratégie et de ses objectifs, lesquels doivent répondre aux quatre piliers du développement durable.

D'une manière plus globale, elle relève également avec satisfaction l'implication des autorités communales dans différents projets transcommunaux, comme le Parc naturel du Pays des Collines et l'asbl Wallonie-Picarde, ce qui témoigne du volontarisme et du dynamisme des acteurs locaux. Elle regrette toutefois l'absence d'articulations entre d'une part ces démarches transcommunales et les objectifs

retenus et, d'autre part, les parties III et IV, principalement en matière d'aménagement du territoire (politique foncière, vision globale).

La CRAT considère que la commune a une vision relativement claire de son développement spatial (structuration du territoire en renforçant les pôles d'activité locaux, développement de la mobilité douce...). Elle estime qu'elle n'est toutefois pas suffisamment énoncée dans le projet de programme. De même, la vision ne se traduit pas par un outil stratégique tel qu'un schéma de structure. Afin de mieux l'exprimer aux citoyens et aux autres acteurs du développement territorial, la CRAT ne peut qu'encourager les autorités communales à se doter d'un outil construit collectivement avec les citoyens, reconnu par la Wallonie et accessible à la population locale, formalisant ainsi les options déjà prises et celles à venir. Cet outil permettra également de mieux maîtriser l'urbanisation actuellement dispersée et d'anticiper l'évolution économique, sociale et environnementale du territoire.

En ce qui concerne les fiches-projets en partie IV, la CRAT estime qu'elles sont de bonne qualité. S'inscrivant dans une vision globale et transversale, elles répondent à différentes faiblesses du territoire et tentent d'apporter une réponse adaptée aux enjeux de développement relevés dans la partie I. Elles sont susceptibles de créer voire d'amplifier la dynamique déjà existante.

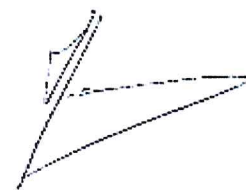
La CRAT apprécie la présence d'indicateurs de réalisation et de résultats pour les fiches-projets reprises en lots 1 et 2. Elle salue également la cohérence des projets avec les objectifs, la cohérence et la complémentarité des projets entre eux et la variété des fiches-projets (environnement, énergie, mobilité...). Elle regrette toutefois le manque de maturation de certaines d'entre elles.

La CRAT estime que la partie V relative au tableau récapitulatif est de qualité satisfaisante. Celui-ci présente une vision complète des différentes fiches-projets.

Quant à la fiche-projet présentée en 1^{ère} convention, à savoir la création d'une maison rurale "La Cigale" à Hacquegnies, la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité et justifiée. En effet, l'objectif du projet est de rassembler en un lieu les espaces indispensables pour la culture, la convivialité et l'épanouissement des habitants, ce qui renforcera le vivre ensemble sur le territoire de la commune.

Sa localisation quelque peu excentrée a été dûment motivée par la volonté d'associer ce projet à celui d'un parking de covoiturage (fiche-projet CT 06) situé près du rond-point dit "du Sucre". Ce choix permettra de mutualiser les aménagements prévus pour ces deux projets. En effet, le parking de covoiturage essentiellement occupé pendant la journée pourra être utilisé par les visiteurs de la Maison rurale pour les activités organisées généralement en soirée.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président